

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Octobre 2001

Québec, le 16 octobre 2001

Monsieur Marcel Brien
Directeur des études
Campus Notre-Dame-de-Foy
5000, rue Clément-Lockquell
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1B3

**Objet : Suivi aux rapports d'évaluation des programmes de Techniques
d'éducation en services de garde (322.03 et 900.94)**

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 15 octobre 2001, des mesures prises par le Campus Notre-Dame-de-Foy concernant les suites apportées à la recommandation de mettre en place des moyens qui permettent de s'assurer avec plus de vigilance de la rigueur de l'évaluation effectuée dans les cours et les stages pour chacun des programmes.

Après analyse, la Commission reconnaît que les exigences de la PIEA révisée au regard des évaluations, les mécanismes de contrôle mis en place par la direction ainsi que les mesures spécifiques adoptées par le département concerné répondent adéquatement à la recommandation qui avait été adressée à votre Collège. Ces mesures contribueront à soutenir la qualité déjà reconnue de ces deux programmes.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 